

SELASU ANTHONY BOUVIER

30 rue Jean Biondi
 60260 Lamorlaye
 Tél : 0661944441
 contact@anthony-bouvier-sage-femme.fr
 www.anthony-bouvier-sage-femme.fr
 SIREN:890 276 835



605003052



10100653392

Lamorlaye, le 17/06/2021

INFORMATION

Horaire du Cabinet

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 9h - 12h et 14-16h

Autre horaire et Mercredi exceptionnellement avec dépassement d'honoraire

Samedi : dépassement d'honoraire de 35 euros supplémentaire

Une majoration (DE = dépassement) pour exigence de temps ou de lieu sera perçue en supplément en dehors des heures (ou des durées) habituelles (ce qui est le cas dans le cadre de l'accompagnement global par exemple ou de consultations plus longue pour retard ou autre). Elle pourra faire l'objet d'une facture si vous en avez besoin afin de bénéficier d'une prise en charge de votre mutuelle le cas échéant.

HONORAIRES applicable au 01/08/2021

Conformément à la réglementation actuelle, les honoraires des actes les plus courants sont indiqués ci-après.

Seuls peuvent vous être facturés des frais correspondants à une prestation de soin rendue. Le paiement d'une prestation qui ne correspond pas directement à une prestation de soins ne peut vous être imposé.

Votre professionnel de santé pratique des honoraires conformes au tarif de l'Assurance Maladie.

Ces tarifs ne peuvent être dépassés, sauf en cas d'exigence exceptionnelle de votre part concernant l'horaire ou le lieu des actes pratiqués, ou en cas d'exigence exceptionnelle de votre part concernant l'horaire ou le lieu des actes pratiqués, ou en cas de non-respect du parcours de soin.

Votre professionnel de santé doit obligatoirement vous informer avant de réaliser un acte non remboursé par l'Assurance Maladie. En outre dès lors que les dépassements d'honoraires des actes et prestations facturés atteignent 70 euros, votre professionnel doit vous en informer par écrit, préalablement à la réalisation de la prestation.

	Tarif de base conventionnel	Dépassement en cas d'exigence (DE)	Honoraires si non assuré social
Consultation	25,00 €	35,00 €	70,00 €
1^{ère} séance PNP	42,00 €	40 € ou 48 €*	90,00 €
Séances suivantes (si en individuel)	33,60 €	40,40 € ou 56,40 €*	90,00 €
Séances suivantes (si en groupe)	32,48 €	0* ou 25 €	60 €
Consultation + frottis	37,46 €	35,00 €	80,00 €
Pose de DIU	38,40 €	51,60 €	120,00 €
Visite à domicile (accompagnement global)	25,00 €	25,00 €	80,00 €

* Hors Accompagnement global

Membre d'un Organisme Mixte de Gestion Agréé, le règlement des sommes dues par carte bancaire ou par chèque est accepté.